



La Maison des lycéens est une association (loi 1901) **gérée par les élèves** (le président et le trésorier doivent être majeur) qui souhaitent s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturels, artistiques, sportifs et humanitaires. L'association est **autonome sur le plan financier**. Elle doit fonctionner en étroite collaboration avec le Conseil de Vie Lycéenne. Selon l'article R 511-9, toutes les activités conduites sont soumises au visa du chef d'établissement.

Si vous souhaitez vous engager dans la vie du lycée, organiser des sorties ou proposer des projets, ou juste aider à financer les actions mises en place, **merci** de remplir le bulletin d'adhésion ci-dessous, accompagné d'un chèque de **10€ à l'ordre de la Maison des Lycéens LP Marcelle PARDÉ**.

N'oubliez pas d'indiquer le nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque, ou de l'enveloppe pour les espèces et joindre le bulletin ci-dessous rempli et signé.

Le Bureau

Bulletin d'adhésion 2023-2024

NOM : _____ PRENOM : _____

CLASSE : _____ adhère à la MDL pour l'année scolaire 2023-2024

Cotisation de 10€

- Par chèque à l'ordre de la MDL LP Marcelle PARDÉ
- En espèces (nom, prénom, classe sur l'enveloppe)

Fait à _____ Le _____

Signature des responsables de l'élève mineur

Signature de l'élève majeur

Reçu pour l'adhésion

A remplir par la MDL et à remettre à l'adhérent

Je soussigné (e) _____, déclare par la présente avoir reçu le bulletin d'adhésion de :

Nom : _____ Prénom : _____ ainsi que sa cotisation. L'adhésion du membre sus nommé est validée. Ce reçu confirme la qualité de membre et ouvre le droit à la participation à l'assemblée générale de la MDL

Fait à bourg en Bresse le _____

Le président (ou son représentant)